RÈGLEMENT CANDIDATURES 2024-2025 « Jeunes Lecteurs / Prix ÉTONNANTS VOYAGEURS »

Article 1 – Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9, organise **du 7 au 9 juin 2025** le prix littéraire « Ouest-France Étonnants Voyageurs 2025 », remis lors du Festival International du Livre de Saint-Malo.

Dans ce cadre, un appel à candidature permettant de constituer un jury de 10 « Jeunes Lecteurs » aura lieu du **10 décembre 2024 au 6 mars 2025.**

Ce jury sélectionnera les 5 romans finalistes ainsi que le lauréat de ce Prix.

Article 2 – Qui peut participer?

Cet appel à candidature est ouvert à toute personne, âgée de 15 à 20 ans (née entre le 8 juin 2004 et le 8 juin 2010), résidant ou faisant ses études dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France.

Les personnes mineures concourent sous la responsabilité de leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel d'Ouest-France et de ses filiales, en activité ou retraités, de leur conjoint, parents vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « Dimanche Ouest-France ».

Article 3 – Comment participer?

Cet appel à candidature se déroule du 10 décembre 2024 au 6 mars 2025 inclus. Pour participer les candidats doivent s'inscrire sur la page : <a href="https://offres.ouest-france.fr/2025-appel-a-candidature-prix-ouest-france-etonnants-voyageurs#utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-source-print8utm-modium-adjetiz8utm-source-print8utm-sour

voyageurs#utm source=print&utm medium=adictiz&utm campaign=etonnantsvoyageurs2025

Concernant les abonnés s'inscrivant via La Place, ce lien n'est pas nécessaire car l'inscription est prise en compte directement sur La Place.

Ils devront saisir leur lettre de motivation dans la fenêtre prévue à cet effet (15 lignes minimum) et remplir les champs du formulaire en ligne sur *ouest-france.fr.* Toute autre forme de participation ne sera pas retenue.

Cette lettre de candidature mentionnera également l'âge, le nom, l'adresse e-mail, le téléphone et l'adresse du participant.

Le candidat devra exposer ses motivations pour être membre du jury « Jeunes lecteurs », ses attentes et ses goûts de lecture... La qualité et l'originalité de la lettre de motivation seront examinées par le Jury d'auteurs.

Article 4 - Désignation des membres du Jury « Jeunes lecteurs » Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs 2025

Le 11 mars 2025 après lecture et étude des lettres de motivation, un jury professionnel composé d'écrivains et de journalistes sélectionnera les 10 membres du jury « jeunes lecteurs ».

Toute lettre ne respectant pas les critères mentionnés à l'article 3 sera écartée par le jury chargé de sélectionner les membres du jury « jeunes lecteurs » sans qu'une quelconque réclamation du candidat évincé puisse être formulée.

Les personnes retenues pour être membre du jury seront averties par téléphone à partir du **12 mars 2025**. Il est essentiel qu'elles puissent être disponibles et présentes aux rendez-vous fixés soit le :

- samedi 26 avril 2025, à 9h30, à la Rédaction Ouest-France (38 rue du Pré-Botté / Rennes).
- **dimanche 8 juin 2025, à 9h30,** à Saint-Malo sur le site du Festival International du livre « Etonnants Voyageurs ».

Article 5 – Organisation de la sélection des livres

Les membres du jury recevront par colis, à leur domicile, les 10 romans demi-finalistes présélectionnés par le jury professionnel.

Le jury « jeunes lecteurs » participera, par délibération et vote, à la nomination des finalistes, puis dans un second temps à celle du lauréat du Prix « Ouest-France Étonnants Voyageurs 2025 »

Les membres du jury devront avoir lu les 10 romans présélectionnés avant la réunion du samedi 26 avril 2025 afin de débattre en présence du jury des écrivains et des journalistes.

À l'issue de cette réunion, le jury « Jeunes lecteurs » aura choisi les 5 romans finalistes parmi les 10 livres présélectionnés.

Le jury de jeunes lecteurs procédera à un vote afin de ne retenir que 5 romans finalistes. La liste des 5 finalistes sera annoncée à l'issue de cette première délibération.

Le dimanche 8 juin 2025, à Saint-Malo, les membres du jury « Jeunes lecteurs » et les membres du jury professionnel se réuniront à nouveau afin de désigner le lauréat du Prix « Ouest-France Étonnants Voyageurs 2025 ». Le lauréat sera celui qui aura obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix entre deux auteurs, les membres du jury procèderont à un nouveau vote, il ne peut y avoir qu'un seul lauréat. Le nom du gagnant sera dévoilé à l'issue de la réunion.

Les membres du jury « Jeunes lecteurs » se doivent de respecter une réserve et s'interdisent de divulguer la nature des échanges ou les propos qui seront tenus au cours des séances de délibérations et de votes.

Article 6 – Prise en charge des frais

Les membres du « Jury Jeunes » mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure et responsable de lui/d'elle.

Les frais de déplacement et de restauration des jurés jeunes pour les deux rendez-vous obligatoires (Rennes et Saint-Malo) seront supportés par Ouest-France sur présentation de justificatifs.

Ouest-France prendra également en charge les frais d'hébergement pour une nuit pour les jurés (et un accompagnateur pour les personnes mineures) dont le temps de trajet est supérieur à 1h30 pour se rendre à Saint-Malo.

Un remboursement de frais kilométriques pourra être demandé à raison de 0,46 €/km du domicile aux lieux de rendez-vous (Rennes le 26 avril 2025 et Saint-Malo le 8 juin 2025).

Article 7 – Autorisations - Identification

Dans le cadre du présent appel à candidature, les membres du jury et/ou leurs représentants légaux pour les personnes mineures autorisent gracieusement Ouest-France à les photographier et à publier leurs noms, prénoms, dans Ouest-France, Dimanche Ouest-France. Ils autorisent également Ouest-France à mettre en ligne sur les sites édités par Ouest-France les photographies les représentant. Enfin, ils autorisent Ouest-France à utiliser leur image et coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent appel à candidature.

Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs à l'occasion du présent appel à candidature, ne feront l'objet de communication à des tiers, que pour satisfaire aux obligations légales et règlementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à :

OUEST-FRANCE
PRIX OUEST-FRANCE ÉTONNANTS VOYAGEURS
Francis CHARRIEAU / Pôle Marketing Promotion
10 rue du Breil
35051 Rennes Cedex 9

Article 8 – Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité d'Ouest France ne saurait être engagée si, pour le cas de force majeur ou indépendant de sa volonté, le présent appel à candidature devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Dans tous les cas, Ouest-France se réserve la possibilité de prolonger l'appel à candidature, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom des gagnants à l'appel à candidature.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au « Jury Jeunes Lecteurs / Prix Étonnants Voyageurs » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé à la SCP Lebret-Nedellec-Le Bourhis, huissiers de justice associés (2 rue Charles Tillon - BP 60505 - 35105 Rennes cedex 3).